

PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical du
10 décembre 2021
Centre de convention
Archamps**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND - M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER - M. Philippe NOUVELLE, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

– **Thonon Agglomération**

Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE - M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON - M. Christophe ARMINJON, donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT

– **Communauté de Communes Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT, suppléant de Mme Catherine BRUN

Excusés : M. Philippe NOUVELLE – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL	3
III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	3
POINT N°1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2022.....	3
IV. GRAND GENÈVE, COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.....	4
POINT N°1 – RETOUR SUR LES REUNIONS DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (EX-BUREAU DU CRFG) DU 2 DECEMBRE 2021.....	4
POINT N°2 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 25 NOVEMBRE 2021.....	4
1. Ordre du jour de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 25 novembre.....	4
2. Grand Genève en transition (charte en cours d'élaboration) : premières orientations.....	5
3. Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève.....	7
V. POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSITION ECOLOGIQUE.....	9
POINT N°1 – ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (AETE) 2022 : ADOPTION DES PROJETS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GLCT GRAND GENEVE POUR LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN.....	9
VII. DIVERS.....	10
POINT N°1 – CALENDRIER 2022 DES INSTANCES.....	10

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Julien BOUCHET est désigné secrétaire de séance.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL

○ Compte-rendu des réunions du Comité syndical

Le procès-verbal du Comité syndical du 07 juillet 2021 est approuvé.

○ Compte-rendu des travaux du Bureau

Monsieur le Président présente les délibérations qui ont été prises par le Bureau lors de ses dernières réunions.

Bureau du 6 octobre 2021

- **Délibération n°BU2021-17** : Convention de partenariat avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour la réalisation du cahier « impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement »
- **Délibération n° BU2021-18** : convention de partenariat et de financement pour la mise à disposition temporaire d'agent par le Centre de gestion de Haute-Savoie
- **Délibération n° BU2021-19** : avis du Pôle métropolitain sur le plan de mobilité du Grand Annecy
- **Délibération n°BU2021-20** : attribution du marché public pour la conceptualisation et la réalisation des stands des Assises Européennes de la Transition Energétique 2022
- **Délibération n°BU2021-21** : demande de financement complémentaire au titre des fonds FEDER pour l'opération Interreg PACTE

Bureau du 3 décembre 2021

- **Délibération n°BU2021-22** : convention de prestations « Paies à façon » du Centre de gestion de Haute-Savoie au profit du Pôle métropolitain pour l'externalisation des paies
- **Délibération n° BU2021-23** : approbation du projet de contrat du Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) du Genevois français
- **Délibération n° BU2021-24** : convention de coordination du service public pour la performance énergétique de l'habitat : demande de recouvrement de subvention pour les dépenses liées à REGENERO auprès du Département de la Haute-Savoie
- **Délibération n° BU2021-25** : demande de subvention auprès du Département de l'Ain pour la réalisation du projet Interreg LEMCOV pour la promotion du covoit

Il précise que les principaux sujets abordés lors des réunions du Bureau du 6 octobre, 10 novembre et 3 décembre sont traités dans le présent ordre du jour.

III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

POINT N°1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire fait suite à plusieurs réunions du Bureau, séances qui ont été élargies aux Présidents des EPCI membres du Pôle métropolitain. Le budget ne prévoit rien d'autre que l'application de la feuille de route qui a été adoptée en mars 2021 pour la durée du mandat 2020-2026. La prospective budgétaire s'appuie donc sur la feuille de route ainsi que les fiches actions destinées à la mise en oeuvre des objectifs opérationnels.

Monsieur le Président précise que si les élus choisissaient d'ajouter en cours d'exercice de nouvelles actions, elles nécessiteront des financements complémentaires, spécifiques.

Monsieur Pierre Jean-CRASTES, Vice-Président en charge des finances tient à souligner trois constats :

- *L'accroissement des taux de réalisation du budget. Depuis le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le taux de réalisation a nettement progressé. Il reste élevé malgré un contexte de renouvellement de mandat et de crise Covid ;*
- *Le développement des services sur les 4 domaines d'actions du Pôle métropolitain ;*
- *La baisse des recettes externes en fonctionnement sur les actions mises en place par le Pôle métropolitain.*

Aussi, l'effet ciseau annoncé dès 2018 va se matérialiser au cours de l'exercice 2022. Pour répondre aux objectifs de la feuille de route politique, il explique qu'il est indispensable d'augmenter la cotisation des membres. L'objectif initial était de porter la contribution à 8.50€ par habitant pour 2022. A l'issue des

discussions politiques, les membres du Bureau ont proposé de prévoir une hausse en deux temps à savoir + 0.75€ en 2022 puis + 0.75€ par habitant en 2023. La contribution des membres serait ensuite stable sur la période 2023-2026.

Monsieur Pierre-Jean CRAFTES indique que cette prospective est établie à périmètre de compétence constant. Des évolutions de missions sont aujourd'hui à l'étude avec l'Autorité Organisatrice de la Mobilité ou le SCOT. Dans ces cas de figures, une procédure de type CLECT sera mise en place et permettra de définir les niveaux de contributions des EPCI parties prenantes à ces évolutions de compétences.

Monsieur Pierre-Jean CRAFTES cède la parole aux Vice-présidents en charge des thématiques pour la présentation des propositions et des orientations budgétaires.

Mobilité

Madame Chrystelle BEURRIER rappelle les grands objectifs du Pôle métropolitain en matière de mobilité et présente les actions phares envisagées pour 2022.

- Préparation de la Charte mobilité en vue de la future AOM

L'enjeu pour 2022 portera sur l'adoption de la Charte AOM, rappelant les modalités de mise en œuvre techniques et politiques, pour la préfiguration de l'AOM. Cette étape en ouvrira une troisième avec ma préfiguration de l'AOM pour les EPCI volontaires.

- Le développement du dispositif « Mobilité pro » pour améliorer les déplacements des salariés notamment avec un conseil personnalisé et entièrement pris en charge par le Pôle métropolitain.

L'objectif pour 2022 sera de développer 11 plans de mobilité supplémentaires.

- Encourager le covoiturage avec l'offre « Je Covoit' » et expérimenter des lignes de covoiturage.

Il s'agit ici d'inciter les habitants du territoire à covoiturer au quotidien. L'ATMB, le Pôle métropolitain et Klaxit s'associent pour cofinancer les trajets des covoitureurs. Le partenariat avec Blablalines pourrait être aussi renouvelé. D'autres opérateurs privés pourraient être également contactés et mobilisés. L'enjeu sera également d'expérimenter des lignes de covoiturage dynamique.

Pour 2022, il est proposé de poursuivre les actions de covoiturage (incitation, ligne, système d'autostop organisés) et notamment de déployer l'autopartage sur l'ensemble du territoire avec 4 nouvelles stations.

- Elaboration de guides pratiques et formations pour mieux se déplacer dans le Genevois français.

Pour mémoire, en 2019 le Pôle métropolitain a été retenu dans le cadre du programme régional PENDAURA+ qui œuvre pour la promotion de la mobilité durable et solidaire. L'objectif de cette démarche est de promouvoir les alternatives à l'autosolisme et d'accompagner les changements de pratiques.

En 2022, le Pôle métropolitain présentera sa candidature à la deuxième génération du programme PENDAURA+ (2022-2025) pour un montant global de 1,2 million € pour 4 ans.

Aussi, pour la mobilité, le projet de budget primitif 2022 prévoit (avec une cotisation à 7.75€/habitant) les crédits suivants :

Dépenses fonctionnement : 495 000 €

Recettes fonctionnement : 90 000 €

Dépenses investissement : 225 600 €

Recettes investissement : 147 120 €

Soit un budget total de 720 600 € en dépenses et 237 120 € en recettes.

Aménagement du territoire

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente les principales actions pour 2022 en matière d'aménagement du territoire.

- Une vision d'aménagement du territoire transfrontalier enrichie

L'objectif pour 2022 est de lancer la nouvelle Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) et relancer également les PACA dans le cadre de Grand Genève en transition. Le souhait est de donner une vision spatiale à la transition écologique du Grand Genève

- Evoluer de l'InterSCOT au SCOT

En 2022, le travail sera concentré sur la rédaction et l'approbation de la Charte d'aménagement. Ce document portera sur la préfiguration du SCOT métropolitain sur une partie de son territoire et de l'InterSCOT élargi aux territoires voisins (dont les SCOT couvrent une partie du Genevois français).

– **Poursuite du partenariat avec la Fondation Braillard**

Le Pôle métropolitain est associé depuis 2018 à la Consultation internationale sur le Grand Genève, une démarche portée par la Fondation Braillard. Pour 2022, l'objectif est de proposer des scénarios d'évolution du territoire à l'horizon 2050, pour répondre aux besoins d'actions face au réchauffement climatique.

– **Concrétiser les expérimentations sur l'habitat participatif à Ambilly et Ferney-Voltaire, développer de nouvelles expérimentations**

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle qu'en 2020 le projet INTERREG DEVCOOP, initié par l'Université de Genève et l'Université Savoie Mont-Blanc, visait à favoriser le développement de coopératives d'habitants dans le Grand Genève. A Ferney-Voltaire, le groupe des Coopér'acteurs s'est réuni tout au long de l'année 2020 pour préciser son projet. A Ambilly, les habitants du collectif « CoopEtoile » espèrent prendre possession de leur logement en 2022.

Ainsi, en 2022 l'objectif sera de mener un projet d'expérimentation sur le ZAN (zéro artificialisation nette) Pour ce faire, le Pôle métropolitain a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour expérimenter le zéro artificialisation nette dans le Genevois français. Il s'agit d'analyser ce que signifie l'application de cet objectif national obligatoire sur notre territoire, de manière globale, et de travailler sur quelques sites pilotes, volontaires, pour l'identification des outils mobilisables afin d'en gérer l'application et les effets.

– **Poursuite du partenariat avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier**

Cet organisme produit chaque année des analyses statistiques transfrontalières. Pour 2022, le Pôle métropolitain souhaite que le travail soit concentré sur la santé.

– **Poursuite du partenariat avec le Système d'information du territoire à Genève (SITG)**

Avec l'application de Géo Agglo, le Pôle métropolitain peut accéder aux cartographies et aux données du Grand Genève qui permettent d'alimenter les réflexions et travaux menés.

– **Permettre au Pôle métropolitain de se doter de son propre Observatoire**

En 2022, une expérimentation d'un logiciel de suivi de projets urbains pourrait être effectuée. Il s'agit d'une plateforme de données et d'aides à la décision pour orienter les stratégies urbaines à partir des différents programmes prévus et en cours de réalisation.

Au regard de ce programme d'actions, le projet de budget primitif 2022 prévoit les crédits suivants :

Dépenses : 282 000 €

Recettes : 45 500 €

Transition écologique

Monsieur Sébastien JAVOQUES présente les objectifs pour l'année 2022.

– **Poursuite de la démarche « Grand Genève en transition »**

L'objectif est de définir un plan d'actions concerté pour la transition écologique afin de placer l'agglomération sur une trajectoire écologique. En 2022, l'adoption de la charte politique du Grand Genève devra prévoir :

- L'engagement du Pôle métropolitain dans la réalisation de la fresque du climat afin de sensibiliser les élus du Genevois français aux effets du changement climatique et aux défis de la transition écologique ;
- Un processus participatif
- L'élaboration d'un plan d'actions coordonné à l'échelle du Grand Genève

– **Mise en œuvre des plans d'actions des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**

Dans le cadre de l'application des PCAET, diverses actions pourront être menées. A titre d'exemple, l'élaboration de nouveaux plans de mobilités d'entreprises, la poursuite des actions PACT'AIR ou encore la mise en œuvre d'axes d'autopartage et de covoiturage.

– **Poursuite d'actions dans le cadre de la biodiversité (élaboration de la trame noire), l'alimentaire (stratégie alimentaire) et la qualité de l'air (animation PACT'AIR et adhésion ATMO)**

- **Poursuite de l'action la Nuit est Belle avec le lancement d'une troisième édition qui portera sur la Trame noire du Grand Genève**
- **23ème édition des Assises Européennes de la Transition énergétique, portée par le Grand Genève en 2022**
- **Transfert aux Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, du service REGENERO : procédure d'accompagnement et de tuilage**

Aussi, pour la transition écologique, le projet de budget primitif 2022 prévoit (avec une cotisation à 7.75€/habitant) les crédits suivants :

Dépenses : 541 000 €

Recettes : 203 450 €

Développement économique

Madame Aurélie CHARILLON présente les actions envisagées pour 2022.

- **Poursuite des partenariats pour booster les filières économiques du territoire**

En fonction des filières, des partenariats ont été mis en place avec divers organismes à savoir, l'Association Innovales pour la filière économie sociale et solidaire et la French Tech du Genevois français pour l'Innovation. A noter que le cluster Mont-Blanc Industrie qui soutenaient nos actions pour la filière industrie arrête son activité. L'association étant dissoute, aucun partenariat n'est envisagé pour 2022.

- **Poursuite du déploiement des démarches lancées**

Il s'agira ici de poursuivre l'accompagnement des entreprises (au travers d'incubateurs par exemple, de continuer à promouvoir les sports outdoor ou encore de soutenir le secteur de l'humanitaire.

- **Mise en place d'expérimentation et notamment « Entrez dans la boucle », une démarche destinée à favoriser l'économie circulaire au sein d'une zone d'activité économique.**
- **Organisation de 4 tables rondes économiques du Grand Genève en partenariat avec les agences économiques du territoire, la CCI France-Suisse et l'Etat de Genève ;**

Aussi, pour le développement économique, le projet de budget primitif 2022 prévoit (avec une cotisation à 7.75€/habitant) les crédits suivants :

Dépenses : 480 000 €

Recettes : 13 400 €

Communication - culture

Monsieur Gabriel DOUBLET présente les actions programmées pour 2022.

- **Recours à de nouveaux outils de communication**

A titre d'exemple, il cite la refonte du site internet du Grand Genève et du Pôle métropolitain ; le site covoiturage-lemans.org, la création d'un site internet pour Grand Forma ou encore la refonte de celui de la Cité des métiers du Grand Genève. L'année 2022 sera aussi consacrée à la promotion de nos services mais aussi aux 10 grands projets du Genevois français avec l'élaboration d'une nouvelle brochure. Il s'agit ainsi de renforcer la communication institutionnelle auprès des élus municipaux et communautaires du Genevois français.

- **Campagnes de communication**

Ces campagnes cibleront Grand Forma, la cité des métiers et le service REGENERO.

Monsieur le Vice-président explique que de manière générale, l'enjeu est d'accroître la visibilité des actions du Pôle métropolitain. C'est dans ce cadre que des actions culturelles et le développement de la concertation prennent tout leur sens.

A titre d'exemple pour les actions culturelles : l'exposition Visages du Léman Express ou encore le livre sur l'histoire du Grand Genève.

Aussi, le budget se déclinerait comme suit pour 2022 :

Dépenses : 326 000 €

Recettes : 114 000 €

Suite aux interventions des Vice-présidents, Monsieur Pierre-Jean CRASTES souligne la baisse générale du budget et du budget par thématique par rapport aux années 2020 et 2021. Il indique que la hausse de cotisations a pour objectif de maintenir le budget et d'éviter de réduire le programme d'actions.

Ainsi le budget primitif 2022 s'équilibrerait en recettes et dépenses à 4 265 407.47 €.

Monsieur Patrick ANTOINE souhaiterait que soit intégrées des actions dans le domaine du tourisme au sein du budget économie. Par ailleurs, il souligne l'intérêt du livre d'Histoire portant sur le Grand Genève. Une édition destinée à un public adulte participerait à la sensibilisation de la population du Grand Genève et à la construction d'une identité commune.

Monsieur Gabriel DOUBLET partage cet avis et rappelle que le Pôle métropolitain a participé à l'édition de plusieurs atlas sur l'histoire sur le Grand Genève.

Monsieur Alain LETESSIER demande des précisions sur le taux de réalisation du budget mobilité. Les 64% portent-ils sur le fonctionnement ou sur l'investissement ? Par ailleurs, il se réjouit de l'objectif de créer l'AOM et de la date proposée au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise que le taux de réalisation porte sur la totalité du budget. Si le taux de réalisation semble plus faible cela s'explique par le report d'études ou de mise en place de bornes de covoiturage liés au contexte Covid. Les 6 derniers mois témoignent d'un rattrapage rapide du programme d'actions.

Monsieur François DEVILLE, revient sur le rapport d'orientation budgétaire (en page 5) et sur le niveau d'inflation qui lui semble faible. Monsieur Christian DUPESSEY confirme qu'il faudra être vigilant sur l'évolution de l'inflation et qu'il faut actualiser le taux d'inflation.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que contrairement aux communes, nous avons très peu de charges fixes directement liées au taux d'inflation. Il demande néanmoins aux services de revoir les prévisions. Il propose d'intégrer les évolutions de l'inflation à l'occasion du Budget Supplémentaire.

Monsieur Denis MAIRE indique une présentation très en détails, par thématiques, du vote du budget. Il souhaiterait une présentation et un vote par programmes, permettant ainsi plus de transversalité et de lisibilité. Par ailleurs, en matière d'aménagement du territoire, il indique que le Pôle métropolitain portera trois démarches lourdes en matière de ressources humaines tant au niveau du Pôle métropolitain que des EPCI membres. Ces démarches demanderont aux EPCI membres un engagement important tant du point de vue politique, que des Ressources humaines. Ils demandent ainsi à concentrer les efforts sur les sujets clés, notamment le SCOT et la coopération transfrontalière.

Monsieur DUPESSEY prend note de la demande. Il confirme que dans le cadre du budget, les lignes budgétaires seront détaillées. Il rappelle que le rôle du Pôle métropolitain est d'élaborer des politiques contractuelles notamment avec la Suisse. Il souligne les fonds obtenus au travers des différentes générations de projets d'agglomération. Il profite d'aborder le sujet transfrontalier pour informer les délégués du Comité syndical d'une décision capitale qui a été votée par le Grand Conseil genevois, c'est-à-dire le Parlement genevois et qui fait suite, notamment à l'audition de Christian DUPESSEY et de Madame Virginie Duby MULLER et de Jean DEGUERRY à la CACRI (commission des affaires communales, régionales et internationales).

Le Parlement a validé une résolution qui demande au Gouvernement genevois la création d'un fonds paritaire régional. Il demande au Conseil d'Etat d'initier des négociations avec les partenaires institutionnels. Monsieur le Président estime qu'il s'agit d'un pas important côté suisse. Ce vote est important car il est établi à une très large majorité. Le Parlement souligne la réalité du Grand Genève en tant que bassin de vie transfrontalier et communauté de destin. Il propose la création d'un fonds transfrontaliers financés à parité et de manière complémentaire à la CFG côté genevois, permettant de soutenir des projets dans le domaine de la mobilité, de la santé et de la culture.

Monsieur Gabriel DOUBLET indique qu'il est indispensable de travailler avec les Députés du Grand Conseil et les élus communaux suisses qui constituent des relais importants pour le développement de notre agglomération transfrontalière. Il s'agit d'une nouvelle très importante.

Madame le Député Virginie DUBY MULLER, qui avait participé aux auditions menées par la CACRI au côté de Christian DUPESSEY partage l'avis de Gabriel DOUBLET sur la nécessité de travailler avec les élus communaux et les Députés du Grand Conseil. Il s'agit de mobiliser davantage et de sortir du microcosme des instances de coopération transfrontalière.

Monsieur Christian DUPESSEY indique que cette résolution est une bonne nouvelle, mais ce n'est qu'une étape. Elle est toutefois encourageante. Il souhaite que la Région, les Départements et le Pôle métropolitain puissent construire une proposition qui amène le Gouvernement genevois à remettre sur le métier la création d'un mécanisme de financement transfrontalier complémentaire à la CFG au regard des besoins lourds de notre territoire en matière d'équipements et de services.

Monsieur Christian DUPESSEY propose de délibérer quant au Débat d'Orientation Budgétaire et interroge chaque EPCI membres sur leur position quant à la prospective budgétaire.

Monsieur Patrice DUNAND valide pleinement la feuille de route et la hausse de la cotisation progressive.

Monsieur Gabriel DOUBLET indique que les élus d'Annemasse Agglomération soutiennent les propositions présentées ce jour qui permettent de mettre en œuvre la feuille de route que nous avons adoptée.

Madame Chrystelle BEURRIER indique que l'augmentation de contribution a fait l'objet de débats au sein du Bureau de Thonon Agglomération. Elle sera adoptée par les élus de Thonon Agglomération.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que les élus de la CC du Genevois adopteront les propositions établies dans le cadre de cette prospective financière.

Monsieur Sébastien JAVOGUES précise que c'est également le cas du côté des élus de la Communauté de Communes d'Arve et Salève.

Monsieur Régis PETIT, qui représente ce soir le Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien, approuve également la proposition qui est conforme à ce qui avait été retenu lors de la réunion du Bureau élargi.

Les délégués du Comité syndical, après débat, délibère comme suit.

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2022 s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre de la feuille de route du Pôle métropolitain adoptée le 26 mars 2021. Ce budget est établi dans une situation contrainte, marqué par la crise sanitaire toujours présente mais également par l'opérationnalisation du Plan de Relance. Ce contexte impacte toujours les finances publiques.

Le deuxième budget de ce mandat au Pôle métropolitain s'inscrit dans la volonté de rendre possible de nouvelles évolutions fortes traduites désormais dans un plan d'actions, issu de la feuille de route politique du Pôle métropolitain 2020-2026, adoptée le 26 mars dernier.

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre la structuration des sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi).

Ainsi, l'année 2022 sera également marquée par l'organisation dans le Grand Genève des Assises Européennes de la Transition Energétique et de l'adoption de la Charte partenariale dans le cadre de la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'élaboration d'un pacte économique fédérateur entre le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, le développement de contractualisations au service de la transition écologique, le renforcement de l'offre de formation et d'évolution professionnelle ainsi que l'accompagnement de projets culturels partenariaux facteurs de cohésion territoriale.

Notre début de mandat a été marquée par une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui a également consacré la nécessité de la prise en compte de notre bassin de vie transfrontalier.

L'impératif de transition écologique s'impose de plus en plus dans nos politiques publiques. Les réalisations récentes (Léman Express, Voies vertes...) ont démontré leur efficacité mais demeurent des premiers jalons.

Ce nouvel exercice budgétaire doit engager la déclinaison opérationnelle des priorités en termes d'investissement et de services pour nos habitants. Dans ce cette logique, nous souhaitons renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Pour autant, Il est nécessaire dans le cadre d'une prospective budgétaire adaptée de prendre en considération le contexte financier de nos collectivités territoriales. Il apparait encore fragile au regard de la période que nous traversons.

Il est donc proposé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du budget primitif 2022, de porter l'augmentation des cotisations des EPCI membres à 7,75€/habitant en 2022 puis de porter la contribution à 8,50€ en 2023 afin de satisfaire aux objectifs de la feuille de route politique. Ce montant restera stable jusqu'à la fin du mandat 2020-2026. Cette hausse progressive doit avant tout permettre la mise en œuvre des compétences « socles » du Pôle métropolitain : l'aménagement du territoire et la mobilité. Il s'agit de mettre en œuvre la feuille de route politique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

IV. GRAND GENÈVE, COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

POINT N°1 – RETOUR SUR LES REUNIONS DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (IPC, EX-BUREAU) DU CRFG DU 2 DECEMBRE 2021

Monsieur Christian DUPESSEY présente l'ordre du jour de la séance de l'IPC du CRFG (Comité Régional Franco-Genevois) qui s'est tenue le 2 décembre dernier.

1. Adoption du procès-verbal de la séance de l'IPC du 3 juin 2021 et adoption de l'ordre du jour
2. Pandémie de COVID : point d'information et enjeux transfrontaliers en matière de santé
3. Télétravail frontalier : retour sur les enjeux actuels
4. Projets avec impact potentiel transfrontalier : modalités d'échange d'information et de dialogue
5. Coopération en matière de recherche et innovation : l'Alliance Campus Rhodanien
6. Mobilité pendulaire transfrontalière : point de situation sur les différentes démarches en cours
7. Carrières du Salève : point de situation
8. Scolarisation des enfants domiciliés en France
9. Divers

Il revient sur les principaux points à retenir de cette séance à savoir :

- Une position unanime sur la nécessité de maîtriser ensemble la crise sanitaire
- Les membres de l'IPC ont convenu de l'importance de travailler sur la problématique de la santé et notamment sur la fuite du personnel soignant français vers la Suisse. L'objectif sera également de retravailler sur la formation du personnel soignant. Les formations doivent être adaptées de part et d'autre de la frontière. La question d'un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) transfrontalier a été reproposée par Christian DUPESSEY. Le Préfet de Région a décidé de réunir la commission santé du CRFG avant la fin de l'année afin de travailler sur ces sujets.
- Télétravail frontalier : maintien des règles sociales et fiscales tout au long de la période de la crise sanitaire et pour favoriser le télétravail. Si la possibilité de télétravailler au-delà de 25% du temps de travail pour les frontaliers doit être maintenue au-delà de la crise sanitaire, il faut néanmoins veiller à ne pas créer une nouvelle forme de concurrence avec les entreprises de notre territoire. Au nom du Pôle métropolitain, Monsieur Christian DUPESSEY a donc proposé de travailler à un accord pérenne sur le télétravail frontalier en réfléchissant à partir de deux limites qui peuvent d'ailleurs se cumuler : une limite de temps, entre 25% et 40% du temps de travail ; une limite territoriale s'appuyant sur les bassins de vie transfrontaliers ou sur les départements limitrophes .
- **Gestion des petites douanes : il faut travailler de manière globale** sur la problématique de gestion des flux modaux et non pas douanes par douanes. Monsieur le Président du Département de la Haute-Savoie Martial SADDIER a demandé .
- Carrières du Salève : le Canton de Genève a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour afin de disposer d'éléments sur la durée de la Concession et le suivi des obligations. Plusieurs questions ont été soulevées l'été dernier par le Parlement genevois notamment par rapport au Paysage. Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et la DREAL ont fourni une analyse très complète. La concession arrive à échéance en 2033. Deux chiffres sont particulièrement éclairants : les Carrières du Salève ont fourni 35% de ses matériaux produits à la construction à Genève. Plus de 85% des déchets de remblais traités aux Carrières du Salève proviennent du Canton de Genève. La Haute-Savoie et le Pays de Gex sont importateurs nets de matériaux de constructions. Il s'agit bien là d'un sujet extrêmement sensibles en matière d'environnement et sur un plan transfrontalier.

François DEVILLE précise qu'une partie du Chablais est en dehors du schéma régional des carrières. La commune d'Allinges a ouvert plusieurs ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Beaucoup des matériaux produits par les carrières et des matériaux reçus dans les ISDI de notre territoire sont à destination ou proviennent de la Suisse et notamment du Canton de Genève. Ainsi, le Canton ne peut pas avoir un double discours sur les impératifs en matière de transition écologique et une absence totale de politique en matière de matériaux de construction, de remblais et de filières de traitements. Au-delà des sites, ce sont des centaines de camions qui circulent chaque jour sur nos routes.

Denis MAIRE indique qu'il s'agit d'un enjeu extrêmement fort en matière d'environnement. Dans cette affaire, il a le sentiment qu'on prend les élus locaux pour des imbéciles. Le marché local est tenu par quelques entreprises privées françaises et suisses qui ont su se répartir le marché entre le Genevois français et le Canton de Genève. La DREAL a été très à l'écoute des concessionnaires et de leurs représentants professionnels au plan régional dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional des Carrières. Et maintenant, l'Etat demande aux élus locaux de mettre en place les mesures d'accompagnement et de gestion des sites, de mener les consultations publiques auprès des habitants sur des sujets explosifs. On ne peut plus continuer comme cela. Il faut mettre en place une véritable politique de gestion, où chacun doit prendre ses responsabilités, y compris le Canton de Genève.

Monsieur Claude MANILLER revient sur la mobilité pendulaire. Il estime que les suisses semblent revenir sur leur décisions de travailler avec les français sur les P+R. Si tel est le cas, alors il rappelle qu'un certain nombre de P+R doivent encore être réalisés et appellent des cofinancements Il est temps de passer des intentions aux actes

Monsieur Christian DUPESSEY confirme que le Grand Conseil a demandé par motion au Gouvernement du Canton de Genève de financer des P+R sur le territoire français. Il a l'impression que les parlementaires genevois comprennent de plus en plus l'interdépendance entre Genève et le Genevois français. Toutefois, le mécanisme de financement est loin d'être mis en place. Il faut pour cela une impulsion du Gouvernement genevois et une volonté partagée de tous les partenaires français.

Madame Virginie DUBY MULLER indique que le compte-rendu réalisé de la réunion du 02 décembre dernier est très complet. Elle insiste sur la question du télétravail frontalier. Il faut à la fois permettre sa prorogation, le télétravail étant une forme d'organisation du travail à présent établie et lui donner un cadre afin de limiter les formes de concurrence déloyale. Elle a récemment reçu les représentants d'un collectif d'entreprises de Haute-Savoie spécialisée dans la communication. Aujourd'hui, ils observent un fort turn-over dans les équipes et des difficultés de recrutement face à des entreprises genevoises qui pratiquent le télétravail intégral et des niveaux de rémunération bien supérieur. L'enjeu est donc de trouver un bon équilibre.

POINT N°2 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 25 NOVEMBRE 2021

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 25 NOVEMBRE

Monsieur Christian DUPESSEY présente l'ordre du jour de la dernière Assemblée du GLCT Grand Genève. Les principaux sujets étant abordés dans l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Président ne s'attarde pas sur ces sujets.

1. GLCT Grand Genève

- Élection du Président
- Élection des Vice-présidents représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, la Région de Nyon
- Élection du Délégué du GLCT au Forum pour la partie vaudoise
- Rapport de l'organe de révision des comptes – Comptes GLCT Grand Genève 2020 – validation
- Budget 2022 du Grand Genève - adoption
- Présentation du programme des activités 2022 du Grand Genève – information
- Calendrier 2022 – validation
- Présentation de la nouvelle Secrétaire générale dès janvier 2022
- Désignation des mandataires des comptes du GLCT Grand Genève, le Président, les 1er et 2e Vice-présidents, la Secrétaire générale

2. Aménagement du territoire

- Suite du séminaire Aménagement du 6 septembre
- Nouvelle vision territoriale transfrontalière : présentation de la démarche, gouvernance, périmètres PACA, articulation des études, calendrier

3. Transition écologique

- Grand Genève en Transition : la charte d'engagement forme et contenu, calendrier de validation (séminaire politique du 16 décembre, Bureau du 20 janvier 2022)
- Assises Européennes de la Transition Energétique (AETE 2022) : Point de situation
- Suite du séminaire Économie circulaire du 4 novembre : Information
- Lancement du Prix de l'agriculture Grand Genève : Information

4. Forum d'agglomération

- Installation de la nouvelle Assemblée et de son Bureau
- Saisine commune pour la poursuite de l'association du Forum à la démarche « Grand Genève en transition » et à la coordination avec la démarche « Nouvelle vision territoriale transfrontalière » : validation

5. Divers

Monsieur Sébastien JAVOGUES revient sur les deux sujets suivants.

- **Grand Genève en Transition : la charte d'engagement forme et contenu, calendrier de validation (séminaire politique du 16 décembre, Bureau du 20 janvier 2022)**

– Assises Européennes de la Transition Energétique (AETE 2022) : Point de situation

Monsieur Sébastien JAVOGUES indique qu'au regard des conditions sanitaires, le GLCT du Grand Genève a décidé de reporter les AETE 2022 du 31 mai au 2 juin 2022 à Palexpo selon le même modèle que prévu initialement. Une analyse des répercussions est en cours pour adapter au mieux le report pour les différentes dimensions de l'évènement : le IN, le Off et le Carrefour des métiers. Cette décision a été prise sur la base d'un travail avec chacun des partenaires.

Monsieur Christian DUPESSEY précise que le report est aussi lié à la volonté de maintenir l'évènement en présentiel et l'option d'organiser l'évènement en Digital a été écartée par tous les membres du GLCT Grand Genève.

2. GRAND GENEVE EN TRANSITION (CHARTRE EN COURS D'ELABORATION) : PREMIERES ORIENTATIONS

Monsieur Sébastien JAVOGUES rappelle que depuis 2020, le Pôle métropolitain est engagé aux côtés de ses partenaires du Grand Genève dans le projet INTERREG « **PACTE Grand Genève** » (**Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève**), dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canton de Genève sont co-chefs de file.

Ce projet, au-delà de son cadre formel, se traduit aujourd'hui par une véritable démarche collective de transition écologique, officiellement dénommée « Grand Genève en transition », qui s'écrit de manière participative et progresse au fil des mois à travers :

- Des travaux et études scientifiques, produits par des équipes académiques d'universités suisses et françaises ;
- Des séminaires politiques mais aussi techniques proposées aux élus et techniciens du Grand Genève, pour élaborer une vision en matière de mobilité, d'aménagement, d'économie circulaire
- La consultation des acteur.rice.s du territoire, notamment par l'intermédiaire du Forum d'Agglomération du Grand Genève.

Il explique que dans le cadre de ce travail ambitieux, l'élaboration finale du programme d'actions concerté passe par une étape intermédiaire, un jalon indispensable constituant un livrable attendu du projet, à savoir une **charte politique**. Cette charte formalise les engagements formels et de principe des signataires, elle fixe le cap politique dans lequel ils souhaitent s'inscrire pour répondre aux défis de l'urgence écologique. Sa validation puis sa signature publique doivent marquer un moment fort de la coopération transfrontalière, mais aussi dans le développement du territoire.

Aussi, la charte a pour objet de préciser les objectifs majeurs en matière de transition écologique : elle est conçue de sorte que son contenu puisse directement orienter les futures planifications françaises et suisses. Comme validé par les instances du GLCT, la charte contiendra, en plus d'un préambule, les éléments suivants :

- Référence aux démarches déjà initiées dans le cadre du Grand Genève,
- Vision prospective,
- Engagements (objectifs, principes d'actions, engagements opérationnels communs et individuels).

Monsieur Sébastien JAVOGUES insiste sur les engagements qu'implique une telle démarche et explique que ces engagements se déclinent en 10 objectifs, permettant de respecter les limites planétaires (plafond environnemental) tout en assurant le bien-être des habitants du territoire (plancher social). Il précise que ces engagements sont proposés à l'échelle du Grand Genève et s'avèrent très ambitieux.

Les objectifs à atteindre sont quant à eux, déclinés avec des indicateurs cibles à l'horizon 2050 et un jalon à 2030, tenant compte des objectifs et mesures prévus dans les documents de planification existants sur le territoire.

Plus concrètement, côté français, ces engagements figurent dans des documents de base tels que, par exemple, les PCAET du Genevois français, le SRADDET de la Région, la stratégie Eau/Air/Sol de l'Etat. Ils constituent donc, par principe et à minima, le socle d'engagements à retrouver dans la charte Grand Genève.

Monsieur le Vice-Président précise qu'en ce qui concerne plus précisément les engagements du Pôle métropolitain, chaque partenaire est appelé à formuler un engagement opérationnel individuel, relevant de sa compétence et proportionné à ses moyens financiers propres, pouvant être mis en œuvre à partir de 2022 sur le territoire du Grand Genève.

Pour précision, contrairement à ses partenaires du GLCT, les statuts du Pôle métropolitain, lui confèrent un rôle d'étude, de coordination et réflexion en matière de mobilité, d'aménagement, d'économie, d'environnement. Dans ce contexte, le Pôle pourrait proposer un engagement « levier », capable d'activer la transition écologique dans le Genevois français et chez ses EPCI membres. Ainsi, il pourrait être proposé de sensibiliser les élus du territoire aux enjeux de l'urgence climatique et de la transition écologique par exemple, afin d'accompagner les décisions quotidiennes, mais aussi pour activer un levier qui permettrait d'accélérer la mise en œuvre des PCAET.

Dans les suites à donner, comme tous les autres membres du GLCT, le Pôle métropolitain est invité à valider en interne le contenu de cette charte, et le cas échéant à l'amender, ainsi qu'à réfléchir à son engagement individuel. C'est donc à cette fin que le calendrier de travail ci-dessous a été élaboré.

Le débat en Comité syndical vise à préparer des rendez-vous transfrontaliers :

- 10 décembre : Conférence « Transition écologique dédiée »
- 10 décembre : Présentation en Comité syndical
- 16 décembre : Séminaire Grand Genève « Charte GG en Transition » - présentation du document et débats
- 07 janvier 2022 : Bureau du Pôle métropolitain – Conférence Transition écologique. L'enjeu de cette séance sera de se doter d'un « avis Genevois français » pour le porter dans les instances Grand Genève et déterminer l'engagement individuel.
- 20 janvier 2022 : Bureau du GLCT - validation du document
- 10 mars 2022 : Signature du document (date à confirmer)

Ainsi, une conférence s'est donc tenue ce jour même. Monsieur Sebastien JAVOGUES fait état des remarques tenues lors de cette séance. Il indique que les élus ont insisté sur la nécessité d'avoir, autant que possible, des jalons à l'horizon 2030 en complément des objectifs 2050. La question du périmètre de recueil des indicateurs a également été évoquée, notamment en ce qui concerne les indicateurs sociaux qui s'avèrent nécessaires pour tenir compte de la diversité territoriale. Par ailleurs, les élus ont insisté sur le fait que la thématique de la santé ne se réduit pas à la santé « environnementale », mais doit intégrer aussi la question du parcours et de l'accès au soin : il s'agit bien de santé publique. Plusieurs éléments ont également soulevés : l'Aéroport International de Genève, la rédaction relative aux projets routiers, le développement équilibré franco-valdo-genevois du Grand Genève,

Les engagements de cette charte et les PCAET des EPCI doivent être également regardés conjointement pour faire converger l'action publique. Cette dernière devra veiller à recueillir les financements nécessaires à l'accompagnement des transformations profondes qu'implique cette charte.

Enfin, la proposition d'une sensibilisation des élus municipaux à la transition écologique, comme engagement individuel du Pôle métropolitain, a été reçue favorablement.

Monsieur Christian DUPESSEY souligne l'importance de la réunion du 7 janvier qui permettra d'enclencher le processus de finalisation de la Charte et de validation à venir au sein des instances du Pôle métropolitain et du GLCT Grand Genève. Ainsi, les EPCI sont invités à faire part de leurs remarques pour les 07 et 14 janvier prochains.

Les éléments évoqués et débattus ce jour permettront d'ores et déjà de préparer le Séminaire Grand Genève du 16 décembre prochain.

3. VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE DU GRAND GENEVE

Vincent SCATTOLIN explique que la vision territoriale transfrontalière (VTT) du Grand Genève constituera la concrétisation spatiale de l'engagement du territoire et des partenaires pour atteindre un objectif de neutralité carbone à 2050, conformément à la Charte et au plan d'action Grand Genève en transition.

Il précise que préalablement à l'engagement de la démarche, plusieurs principes méthodologiques ont été posés par les partenaires du GLCT Grand Genève :

- *Un processus de travail conjoint entre le Canton de Genève, la Région de Nyon, le Pôle métropolitain, les élus et partenaires des membres du Grand Genève, la société civile pour assurer une vision territoriale transfrontalière coconstruite et une large appropriation par les acteurs.*
- *Une coordination étroite assurée entre les démarches en cours dans le territoire*
- *Un ancrage et une implication territoriale forte, assurée sur quatre Périmètres d'Aménagement Coordiné d'Agglomération (PACA)*
- *Une démarche itérative, partant des spécificités territoriales pour construire une vision Grand Genève.*

Ainsi, la VTT doit permettre à l'aménagement du territoire de contribuer à la transition écologique, en partageant des ambitions politiques fortes dans un cadre transfrontalier et en précisant les différentes actions à mettre en œuvre (concepts d'aménagement, conditions cadres, conditions opérationnelles etc.).

Monsieur Vincent SCATTOLIN insiste sur la nécessaire implication des élus dans le cadre des Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA), dans le but de :

- *identifier les « mesures d'urgence » dont la mise en œuvre à très court terme contribuera rapidement et efficacement à l'objectif de neutralité carbone du territoire.*
- *construire une vision territoriale transfrontalière pour répondre à l'urgence climatique et nourrir les planifications des territoires (Plans Directeurs Cantonaux et Régionaux, SRADDET, SCOT, PLUi etc.) et les prochains projets d'agglomération (Vision d'ensemble, stratégies et mesures)*
- *s'accorder sur les jalons à respecter pour que l'aménagement du territoire contribue de façon efficiente à l'objectif de neutralité carbone en 2050.*
- *envisager que la vision territoriale transfrontalière puisse être le « chapeau commun » des planifications directrices des partenaires du Grand Genève, assurant par son caractère opposable, sa traduction territoriale effective, de façon concertée à l'échelle transfrontalière et en phase avec les enjeux de la transition écologique.*
- *articuler les démarches territoriales (à l'échelle des PACA), et de constituer un lieu de discussion, d'arbitrage et de validation des stratégies du Grand Genève (Stratégie Mobilité 2050, Mandat Projections Socio-démographiques)*
- *expérimenter et de tester de nouvelles façons de « faire le territoire » à l'aune de l'urgence climatique.*

Un mandat PACA, pluridisciplinaire, permettra de faire émerger au niveau des territoires, la vision territoriale. Il comportera un volet de thématiques et d'enjeux communs à traiter dans l'entier du Grand Genève et des lots pour chacun des PACA, permettant de spécifier l'approche en fonction des besoins des territoires. Des focus territoriaux et des focus expérimentaux sont prévus pour explorer des enjeux partagés (avec une logique de répliquabilité) ou des secteurs présentant des enjeux très spécifiques.

Par ailleurs, un appel d'offre pour un mandat général d'Assistance à Maître d'ouvrage a été lancé pour articuler les échelles, les démarches et consolider la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève.

Pour structurer en parallèle les démarches et construire des temps de mise en commun, de débat et d'orientations, une série de trois Ateliers PACA est prévue. Les Ateliers PACA devront être le support d'une large mobilisation des élus, des institutions et des acteurs pour constituer le cœur de la démarche pour une vision territoriale transfrontalière renouvelée et largement partagée, à toutes les échelles.

Monsieur le Vice-Président précise le budget. Ainsi, hors études complémentaires, dont le financement sera à préciser entre les partenaires du GLCT, l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière est évaluée à 2.4 M d'€ pour 3 ans. La participation du Pôle métropolitain, elle, est budgétée à hauteur de 110 000 € en 2022, 140 000 € en 2023, soit 10,1 %.

Monsieur le Président ajoute que cette Vision Territoriale Transfrontalière est une première brique de Grand Genève en Transition. C'est la première fois que le Canton de Genève exprime le fait que le plan directeur sera conçu dans ses principes directeurs à l'échelle du Grand Genève et traduira un schéma produit à l'échelle transfrontalière. Cette démarche sera aussi utile à la révision ou l'élaboration des prochaines générations de SCOT.

V. POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (AETE) 2022 : ADOPTION DES PROJETS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GLCT GRAND GENEVE POUR LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la convention instituant le « Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer la gouvernance », conclue par l'ensemble des parties françaises et suisses le 28 juin 2012 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2021-21 du 7 juillet 2021 approuvant la contribution du Pôle métropolitain à la reconstitution de l'autofinancement du GLCT Grand Genève ;

Vu la délibération du Bureau n° BU2021-20 du 06 octobre 2021 approuvant l'attribution du marché public - dédié à la conceptualisation et construction des stands - à la société MATHYS SA ;

Monsieur le Président rappelle que les Assises européennes de la transition énergétique (AETE) constituent un évènement majeur né d'une initiative originale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis 1998, cet évènement se tient chaque année avec une fréquentation en augmentation régulière.

En 2018, la 19^{ème} édition des Assises s'est installée pour la première fois dans le Grand Genève et a ainsi renforcé la dimension européenne de cet évènement. Une participation d'environ 5000 personnes a marqué cette première édition dans le Grand Genève. Fort de ce succès, les membres du GLCT Grand Genève ont souhaité accueillir la 23^{ème} édition des AETE qui se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 février 2022.

A l'instar des autres membres du GLCT Grand Genève, le Pôle métropolitain participe à l'organisation de cette édition à hauteur de 303 012,36 €. Dans ce contexte, le Pôle métropolitain contribue à l'organisation des AETE par le biais de deux conventions de partenariat et de financement avec le GLCT Grand Genève :

- **Convention n° 1** : participation exceptionnelle pour les AETE 2022 à hauteur de 72 727 € pour les dépenses en lien avec la mise à disposition d'un espace au sein du village de la Transition Energétique, dédié au Genevois français et orienté autour du thème Jour > Nuit (cadastre solaire, trame noire et énergies renouvelables) , la mise à disposition de passes 3 jours lors des Assises ainsi que de la visibilité à travers les supports de communication des Assises renforcé par l'appui d'un cabinet de relation presse afin valoriser les actions du pôle métropolitain.
- **Convention n°2** : participation exceptionnelle pour les AETE 2022 à hauteur de 54 000 € pour les dépenses en lien avec la mise à disposition d'un espace dédié à la maison commune PACTE Grand Genève en Transition (dans le cadre de l'opération Interreg V « PACTE Grand Genève en transition » bénéficiant des fonds FEDER).

Aussi, il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat et de financement avec le GLCT Grand Genève en vue de l'organisation des Assises Européennes de la Transition Energétiques 2022 pour un montant de 72 727.00 €.**
- **D'APPROUVER la convention de partenariat et de financement avec le GLCT Grand Genève en vue de l'organisation des Assises Européennes de la Transition Energétiques 2022 pour un montant de 54 000 €.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les deux conventions avec le GLCT Grand Genève relatives au financement de la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique et tout document y afférant ;**
- **D'IMPUTER les dépenses à l'article 6233 sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal**

VII. DIVERS

POINT N°1 – CALENDRIER 2022 DES INSTANCES

Monsieur le Président rappelle le calendrier des instances du Bureau et du Comité syndical pour l'année 2022.

Bureau 12h00-14h00	Comité syndical 20h00 (si le jeudi soir) et 12h00-14h00 (si le vendredi)
Vendredi 14 janvier 2022	Vendredi 28 janvier 11h30-13h30
Vendredi 11 février	Jeudi 24 février
Vendredi 11 mars	Jeudi 24 mars
Vendredi 8 avril	Jeudi 21 avril
Vendredi 6 mai	(Jeudi 19 mai en option)
Vendredi 10 juin	Jeudi 23 juin
Vendredi 8 juillet	
Vendredi 9 septembre	Jeudi 22 septembre
Vendredi 7 octobre	Jeudi 20 octobre (optionnel)
Vendredi 4 novembre	Jeudi 17 novembre
Vendredi 9 décembre	Vendredi 16 décembre

La séance est levée à 18h15.